

Décharge de responsabilité pour un séjour au Centre ¡Viva la Vida!

Entre :

Le Centre ¡Viva la Vida!, représenté par Claire Loiseleur, situé à Paredones, Bolivie (ci-après « le Centre »)

Et :

Le ou la résident(e) signataire ci-dessous (ci-après « le résident »)

1. Objet

Ce document a pour objet d'informer le résident, de façon claire et complète, des risques inhérents à un séjour au Centre ¡Viva la Vida!, et de formaliser son acceptation libre et éclairée de ces risques, préalablement à son arrivée.

2. Nature du lieu et des activités proposées

Le Centre ¡Viva la Vida! est un lieu de vie en pleine nature, en montagne, à environ 1 650 mètres d'altitude, non raccordé aux réseaux d'eau et d'électricité, et non médicalisé. Le rythme des journées, consultable en détail sur la page Fonctionnement du Centre, comprend notamment : des exercices physiques (chi-gong, HIIT, yoga, automassage), du jardinage en permaculture, des tâches domestiques, ainsi qu'une marche quotidienne en montagne. Le résident déclare avoir pris connaissance de ce rythme et certifie être en capacité physique de le suivre en autonomie, sans assistance spéciale.

3. Reconnaissance et acceptation des risques inhérents

Le résident reconnaît avoir été informé, de façon transparente, des risques suivants, propres à un séjour en milieu naturel isolé, et choisit d'y participer en toute connaissance de cause :

Risques d'accidents physiques — chutes, fractures, entorses, coupures liées à l'usage d'outils tranchants (machette, couteau) dans le cadre des activités de jardinage, chutes de branches ou d'arbres.

Risques liés à l'eau et à l'adaptation digestive — l'eau consommée au Centre peut nécessiter une période d'adaptation de la flore intestinale, en particulier pour les personnes dont l'équilibre digestif est déjà fragilisé ; des troubles digestifs passagers (diarrhée, maux de ventre) peuvent en résulter.

Risques liés aux processus de détoxification — le mode de vie et l'alimentation proposés au Centre, incluant des pratiques de jeûne intermittent, peuvent déclencher des crises d'élimination : fièvre, douleurs, fatigue ou sensation de mal-être passagère, reconnues comme des étapes naturelles du processus de régénération.

Risques médicaux généraux — comme pour toute personne, quel que soit le lieu, possibilité d'un accident cardiaque ou vasculaire cérébral.

Désagréments courants — Désagréments courants — présence d'insectes piqueurs ou mordeurs (taons, moustiques, marigüí), avec un risque de transmission de maladies (dengue notamment) jugé faible à cette altitude, sans être totalement nul.

Faune et climat locaux — comme dans toute la région, présence possible mais rare de serpents, de passages occasionnels de jaguars, et exposition rare à la foudre lors d'orages. Un cas de morsure de serpent a été recensé en 2012 à environ 500 mètres du Centre, sur un terrain voisin, avec une évolution favorable. Aucun incident de ce type n'a été recensé à ce jour sur le terrain du Centre lui-même.

4. Éloignement des secours médicalisés

Le résident est informé que le Centre se situe à environ 30 minutes en véhicule motorisé de l'hôpital de Samaipata, lequel dispose de moyens d'ambulance mais ne dispose pas de bloc opératoire ni de service de réanimation. En cas de besoin de soins plus lourds, un transfert par ambulance vers Santa Cruz de la Sierra est nécessaire, pour un temps de trajet d'environ deux heures.

5. Déclaration de santé et d'aptitude du résident

Le résident certifie être en état de santé compatible avec les activités physiques du quotidien décrites à l'article 2, et déclare avoir consulté, si nécessaire, son propre médecin traitant avant son séjour. Le résident reconnaît que le Centre n'est pas un établissement médicalisé, n'emploie pas de personnel médical, et n'a pas vocation ni compétence à évaluer son aptitude médicale à participer aux activités proposées. Le résident reste seul responsable de toute décision concernant sa santé pendant son séjour.

6. Limitation de responsabilité

En connaissance des risques exposés ci-dessus, le résident renonce à engager la responsabilité civile du Centre et de Claire Loiseleur pour tout dommage, blessure ou préjudice résultant des risques inhérents décrits dans ce document, ou d'un accident ordinaire de la vie en milieu naturel. Cette renonciation ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle ou de comportement gravement négligent avéré de la part du Centre ou de sa représentante.

7. Respect du cadre du séjour

Le résident s'engage à respecter le fonctionnement du Centre tel que présenté sur le site internet, notamment le respect des temps calmes partagés et du rythme des activités proposées. Toute substance toxique pour la santé (alcool, tabac, drogues) est strictement interdite sur le lieu.

8. Signature

Le résident déclare avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document, en comprendre le contenu, et l'accepter librement. Ce document est signé en version papier, en présence de Claire Loiseleur, le jour de l'arrivée du résident au Centre.

Fait à Paredones, Bolivie, le _____

Signature du résident : _____

Nom complet : _____